














Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2017/2009(INI)	Procédure terminée
Action de l'Union en faveur de la durabilité		
Sujet 3.70.20 Développement durable		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		01/12/2016
		 DANCE Seb	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 FARIA José Inácio	
		 WIŚNIEWSKA Jadwiga	
		 GERBRANDY Gerben-Jan	
		 JÁVOR Benedek	
	 EVI Eleonora		
	 D'ORNANO Mireille		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Développement		03/03/2017
		 SCHLEIN Eily	
	 Agriculture et développement rural		16/02/2017
		 MÜLLER Ulrike	
	 Culture et éducation		

Evénements clés			
22/11/2016	Publication du document de base	COM(2016)0739	Résumé

	non-législatif		
16/02/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/06/2017	Vote en commission		
27/06/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0239/2017	Résumé
05/07/2017	Débat en plénière		
06/07/2017	Résultat du vote au parlement		
06/07/2017	Décision du Parlement	T8-0315/2017	Résumé
06/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2009(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/8/09016

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2016)0739	22/11/2016	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE601.046	15/03/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE603.114	25/04/2017	EP	
Avis de la commission	CULT	PE601.004	15/05/2017	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE600.908	31/05/2017	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE602.902	19/06/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0239/2017	27/06/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0315/2017	06/07/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2017)619	01/12/2017	EC	

Action de l'Union en faveur de la durabilité

OBJECTIF : présenter une approche stratégique pour parvenir à un développement durable en Europe et dans le monde.

CONTEXTE : le 25 septembre 2015, lors de la 70e session de l'Assemblée générale des Nations unies, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030 dont l'élément central est constitué des objectifs de développement durable (ODD). Parallèlement, l'accord de Paris sur le climat (COP21), le programme d'action d'Addis-Abeba, et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ont également été adoptés.

Le programme mondial à l'horizon 2030 est maintenant devenu le schéma directeur du monde pour le développement durable au niveau mondial. Son ambition est d'éradiquer la pauvreté, d'accroître la paix et la sécurité et de renforcer l'environnement politique démocratique.

Tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, partagent la responsabilité de la réalisation des 17 ODD qui fournissent des

objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les 15 prochaines années. L'UE est résolue à être un chef de file dans leur mise en œuvre.

CONTENU : la réponse de l'Union européenne au programme à l'horizon 2030 comportera deux axes de travail. Le premier axe, présenté dans la présente communication, consiste à intégrer les ODD dans le cadre d'action européen et les priorités de la Commission actuelle, en recensant les principales préoccupations en matière de durabilité.

La communication montre les principales synergies entre les ODD et les dix priorités de la Commission :

- la priorité numéro un depuis l'entrée en fonction de la Commission est de stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement: les investissements dans une éducation et une formation de qualité et dans les jeunes sont essentiels pour garantir une croissance durable et inclusive. Le plan d'investissement pour l'Europe vise à mobiliser 500 milliards EUR d'investissements supplémentaires dans l'économie réelle par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) d'ici à 2020. L'économie circulaire encourage les schémas durables de consommation et de production. La politique agricole commune peut jouer un rôle important, étant donné qu'elle est liée à des questions comme l'emploi, l'alimentation, l'eau, le changement climatique, le climat, les sols et la biodiversité ;
- l'objectif de l'Union de l'énergie est de permettre aux entreprises et aux ménages de bénéficier d'approvisionnements en énergie à des prix abordables, sûrs et durables. Dans le prolongement de l'accord de Paris de 2015, l'UE prendra des mesures pour réduire les émissions, renforcer l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophes mais aussi en instaurant des conditions favorables aux investissements publics et privés ;
- une approche novatrice, liée à plusieurs ODD, est adoptée pour garantir le financement durable. L'union des marchés des capitaux prévoit des initiatives concrètes relatives, notamment, aux obligations vertes, à la promotion des investissements à long terme ou aux aspects prudentiels de la réglementation des banques ;
- la question de la croissance inclusive et durable, de l'emploi et du droit à un travail décent est plus que jamais d'actualité pour l'Europe. Le socle européen des droits sociaux vise à placer la justice sociale au cœur des politiques de l'UE. En outre, l'action de l'UE en matière de responsabilité sociale et de comportement responsable des entreprises encourage le secteur privé à contribuer à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux ;
- l'UE mène des efforts continus en ce qui concerne les objectifs relatifs à la justice et à l'égalité des sexes en vue de parvenir à un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle ;
- dans le contexte de la crise des réfugiés, une nouvelle politique migratoire globale est nécessaire. Celle-ci devrait promouvoir les canaux réguliers et lutter contre les flux migratoires irréguliers, sauvant ainsi des vies et préservant la dignité humaine. Le agenda européen en matière de migration et ses actions de suivi, notamment le nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers, fournissent une telle approche globale fondée sur le respect des droits fondamentaux ;
- la vision du programme à l'horizon 2030 concorde parfaitement avec les objectifs de l'action extérieure de l'UE: la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne souligne la nécessité d'adopter une approche intégrée pour accroître l'impact de son action visant à prévenir les conflits violents et les crises et à y répondre. L'UE plaide pour une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, dont la mise en œuvre est essentielle à la réalisation des ODD. Enfin, l'aide humanitaire de l'UE joue un rôle important dans l'offre d'une aide vitale.

En conclusion, la Commission est déterminée à mettre en œuvre le programme à l'horizon 2030 au moyen des mesures clés et des éléments de gouvernance suivants :

- faire en sorte que les politiques existantes et nouvelles tiennent compte des trois piliers du développement durable, à savoir les préoccupations sociales, environnementales et économiques, en utilisant ses outils d'amélioration de la réglementation;
- faire progresser la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 avec le Conseil et le Parlement européen, en leur qualité de législateurs et d'autorité budgétaire de l'UE ;
- établir une plateforme multipartite qui contribuera au suivi et à l'échange des bonnes pratiques liées à la mise en œuvre des ODD dans tous les secteurs ;
- présenter des rapports réguliers sur les progrès accomplis par l'UE dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

Action de l'Union en faveur de la durabilité

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté le rapport d'initiative de Seb DANCE (S&D, UK) sur l'action de l'Union pour la durabilité.

Les députés rappellent que le changement climatique n'est pas une question environnementale isolée mais représente l'un des plus grands défis de notre époque. Ils indiquent également que l'Union européenne et ses États membres sont tous signataires de l'accord de Paris visant à maintenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C.

Prenant note de la communication de la Commission sur une action de l'Union en faveur de la durabilité, les députés rappellent que l'objectif du programme de développement durable à l'horizon 2030 est d'accroître le bien-être de tous en se fondant sur les 3 piliers du développement durable, à savoir le développement social, environnemental et économique. En ce sens, ils appellent la Commission à effectuer une vérification de la compatibilité de toutes nouvelles politiques et législations avec les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour y parvenir, une série de mesures sont préconisées dans toute une série de domaines :

Vision politique européenne : les députés estiment que toute vision future de l'Europe doit intégrer les ODD comme principe fondamental et que les États membres devaient pour ce faire adopter des modèles économiques durables. Le rôle de l'Union dans la réalisation du développement durable devrait dès lors être au cœur des réflexions initiées par le livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe ([COM\(2017\)2025](#)). Pour les députés, la réalisation des ODD est en outre fondamentale pour constituer l'héritage légué par l'Europe aux générations futures.

Gouvernance : la Commission est appelée à s'assurer que la plateforme multipartite annoncée dans sa communication, deviendra un modèle de bonne pratique pour la planification, la mise en œuvre, le contrôle et la révision du programme à l'horizon 2030.

Agriculture et alimentation : les députés sont conscients que le modèle d'agriculture industrielle qui prévaut actuellement dans l'Union rendra impossible la réalisation, au niveau européen, de plusieurs ODD pour une agriculture durable, la réduction de la pollution et des abus des ressources en eau, l'amélioration de la qualité des sols et le maintien de la biodiversité.

Conformément au programme à l'horizon 2030, il ne sera plus possible de considérer l'alimentation, les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles indépendamment les uns des autres. Il faudra donc apporter une attention particulière aux investissements dans l'agriculture (plantes, bétail, foresterie, pêche et aquaculture) comme outils de lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde.

En matière agri-environnementale, les députés demandent:

- la fin d'ici 2020, des incitations à l'utilisation des biocarburants à base de colza, d'huile de palme ou de soja ;
- la mise en place de mesures destinées à rendre la production alimentaire résiliente face aux chocs climatiques et la réduction de l'incidence du secteur agricole sur les terres, l'eau et le climat ;
- la réforme de la politique agricole commune (PAC) pour mieux coupler les paiements aux producteurs agricoles non plus avec la surface mais avec les résultats, afin de soutenir les agriculteurs dans leur transition vers un système agricole durable ;
- des mesures destinées à favoriser la transition agro-écologique, en réduisant le plus possible l'utilisation de pesticides dangereux.

En matière de consommation de viande, les députés soulignent que la consommation de viande rouge et de gras saturés dans l'Union continue à dépasser les limites d'une alimentation saine et qu'une consommation réduite de produits animaux entraînerait moins d'émissions de gaz à effet de serre et d'azote. Une réduction de la production et de la consommation de viande dans l'Union contribuerait ainsi à atteindre les ODD.

Innovation : les députés estiment que l'Union devrait occuper une position de chef de file mondial dans la transition vers une économie décarbonée et un système durable de production et de consommation. C'est pourquoi, ils invitent la Commission à orienter ses politiques scientifiques, technologiques et d'innovation vers les ODD et à présenter une communication sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable (STIDD), en se fondant sur l'avis du Parlement européen. Ils insistent sur la nécessité d'encourager les transferts de technologie en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies propres, sachant que 1,2 milliard de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à l'électricité, et plus de 2,7 milliards de personnes n'ont pas accès à des installations propres permettant de cuisiner (surtout en Afrique subsaharienne).

Economie circulaire et réduction des déchets : les députés invitent la Commission à garantir la contribution de l'économie circulaire à une forte baisse de l'utilisation de matériaux neufs, à la réduction des pertes de matériaux, à la création de produits à plus longue durée de vie et à l'utilisation des sous-produits de fabrication et des matériaux en trop qui étaient auparavant rejetés.

Biodiversité : les députés rappellent qu'environ 60% des espèces animales et 77% des habitats protégés se trouvent dans un état sous-optimal. La Commission et les États membres sont donc invités à intensifier leurs efforts pour mettre pleinement en œuvre les directives sur la nature.

Décontamination et dépollution : les députés exhortent la Commission à traiter de manière prioritaire la question de la décontamination environnementale, en proposant des normes harmonisées contre l'exploitation et la dégradation des sols et en présentant, au plus vite, le plan d'action contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Ressources budgétaires pour relever le défi de décarbonisation de l'économie : les députés recommandent une pleine intégration des actions en faveur de l'environnement dans toutes les parties du budget de l'Union afin de garantir que des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre soient incluses dans toutes les décisions d'investissement en Europe. Ils soulignent que les efforts pour limiter le réchauffement climatique ne sont pas un obstacle à la croissance économique et à l'emploi, et qu'au contraire, la décarbonisation de l'économie devrait être perçue comme une importante source d'emplois et de croissance renouvelés et durables.

Ils demandent que le cadre financier pluriannuel pour l'après-2020 réoriente le budget de l'Union en faveur de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, en garantissant un financement adéquat pour réaliser concrètement les ODD. Ils exigent notamment une prise en compte systématique du développement durable dans tous les mécanismes de financement et toutes les lignes du budget de l'UE.

Éducation et formation : les députés soulignent le rôle déterminant de l'éducation et de la formation pour mettre la société sur la voie du développement durable. Ils encouragent, par conséquent, les États membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'éducation au développement durable à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement et de formation. De même, ils demandent que l'éducation à la citoyenneté écologique soit intégrée dans toutes les disciplines, en particulier la formation à l'entrepreneuriat.

Culture : les députés soulignent la nécessité de faire de la culture un élément à part entière de l'action de la Commission en faveur de la durabilité. À cet effet, les députés demandent à la Commission de reconnaître que la culture est l'un des principaux facteurs de changement de comportement et de la création de comportements respectueux de l'environnement, de schémas de consommation et de valeurs dictées par la durabilité.

Action de l'Union en faveur de la durabilité

Le Parlement européen a adopté par 446 voix pour, 57 voix contre et 84 abstentions, une résolution sur l'action de l'Union pour la durabilité.

Le Parlement rappelle que le changement climatique n'est pas une question environnementale isolée mais représente l'un des plus grands défis de notre époque. Il indique également que l'Union européenne et ses États membres sont tous signataires de l'accord de Paris qui vise à maintenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C.

Prenant note de la communication de la Commission sur une action de l'Union en faveur de la durabilité, le Parlement rappelle que l'objectif du programme de développement durable à l'horizon 2030 était d'accroître le bien-être de tous en se fondant sur les 3 piliers du développement durable, à savoir le développement social, environnemental et économique. En ce sens, il appelle la Commission à effectuer une vérification de la compatibilité de toutes nouvelles politiques et législations avec les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour y parvenir, une série de mesures sont préconisées dans toute une série de domaines :

Vision politique européenne : le Parlement estime que toute vision future de l'Europe devait intégrer les ODD comme principe fondamental, et que les États membres devaient pour ce faire adopter des modèles économiques durables. Le rôle de l'Union dans la réalisation du développement durable devrait dès lors être au cœur des réflexions initiées par le livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe ([COM\(2017\)2025](#)). Pour le Parlement, il est nécessaire de renforcer la dimension du développement durable dans le contexte de la croissance

économique et du programme à l'horizon 2030 dans l'IUE et la réalisation des ODD est fondamentale pour constituer l'héritage légué par l'Europe aux générations futures.

Gouvernance : la Commission est appelée à s'assurer que la plateforme multipartite annoncée dans sa communication deviendra un modèle de bonne pratique pour la planification, la mise en œuvre, le contrôle et la révision du programme à l'horizon 2030.

Agriculture et alimentation : le Parlement reconnaît que le modèle d'agriculture industrielle qui prévaut actuellement dans l'Union rendra impossible la réalisation, au niveau européen, de plusieurs ODD pour une agriculture durable, la réduction de la pollution et des abus des ressources en eau, l'amélioration de la qualité des sols et le maintien de la biodiversité.

Il rappelle par ailleurs que conformément au programme à l'horizon 2030, il ne sera plus possible de considérer notre alimentation, nos moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles indépendamment les uns des autres. Il faudra donc apporter une attention particulière aux investissements dans l'agriculture (plantes, bétail, foresterie, pêche et aquaculture) comme outils de lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde.

En matière agri-environnementale, le Parlement demande en outre :

- la fin d'ici 2020 des incitations à l'utilisation des biocarburants à base de colza, d'huile de palme ou de soja ;
- des mesures destinées à favoriser la transition agro-écologique, en réduisant le plus possible l'utilisation de pesticides dangereux pour la santé et l'environnement et en mettant au point des mesures de protection et de soutien de l'agriculture biologique et biodynamique dans le cadre de la PAC.

Le Parlement invite par ailleurs la Commission à examiner la manière dont la politique agricole commune (la PAC) et les systèmes d'élevage durable pourraient contribuer au mieux aux ODD afin de garantir une alimentation stable, sûre et nourrissante ainsi que de protéger et d'améliorer les ressources naturelles tout en luttant contre le changement climatique.

Innovation : le Parlement estime que l'Union devrait occuper une position de chef de file mondial dans la transition vers une économie décarbonée et un système durable de production et de consommation. C'est pourquoi, il invite la Commission à orienter ses politiques scientifiques, technologiques et d'innovation vers les ODD et à présenter une communication sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable (STIDD), en se fondant sur l'avis du Parlement européen. Il insiste sur la nécessité d'encourager les transferts de technologie en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies propres, sachant que 1,2 milliard de personnes dans le monde n'avaient toujours pas accès à l'électricité, et que plus de 2,7 milliards de personnes n'avaient pas accès à des installations propres permettant de cuisiner (en majorité en Afrique subsaharienne).

Energie : le Parlement rappelle que le cadre d'action pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 proposé par la Commission, fixe 3 objectifs clés pour 2030: réduire d'au moins 40% les émissions de GES, satisfaire au moins 27% de la demande énergétique de l'Union grâce aux énergies renouvelables et augmenter d'au moins 30% l'efficacité énergétique. Il rappelle à cet égard les positions prises par le Parlement à propos de ces objectifs et souligne la nécessité de préparer une stratégie européenne pour atteindre un niveau zéro émissions d'ici le milieu du siècle conformément à l'accord de Paris.

Economie circulaire et réduction des déchets : le Parlement invite la Commission à garantir la contribution de l'économie circulaire à une forte baisse de l'utilisation de matériaux neufs, à la réduction des pertes de matériaux, à la création de produits à plus longue durée de vie et à l'utilisation des sous-produits de fabrication et des matériaux en trop qui étaient auparavant rejetés comme déchets.

Biodiversité : le Parlement rappelle qu'environ 60% des espèces animales et 77% des habitats protégés se trouvent dans un état sous-optimal. La Commission et les États membres sont donc invités à intensifier leurs efforts pour mettre pleinement en œuvre les directives sur la nature et en reconnaissant la valeur ajoutée des écosystèmes et de la biodiversité de l'environnement européen en allouant des ressources suffisantes.

En ce sens, le Parlement exhorte la Commission et les États membres à renforcer le réseau écologique Natura 2000, en intensifiant les efforts pour un nombre suffisant de zones spéciales de conservation (ZSC) soit désigné conformément à la directive «Habitats». Il invite également l'Union à promouvoir des méthodes qui renforcent la qualité des sols, comme les rotations entre plantations et bétail.

Décontamination et dépollution : le Parlement exhorte la Commission à traiter de manière prioritaire la question de la décontamination environnementale, en proposant des normes harmonisées contre l'exploitation et la dégradation des sols et en présentant au plus vite le plan d'action contre la déforestation et la dégradation des forêts. Il invite la Commission à intensifier ses efforts en tant qu'acteur mondial de la protection de l'équilibre écologique et environnemental délicat de l'Arctique et appelle la Commission à n'autoriser aucune politique qui encouragerait l'exploitation des carburants fossiles en Arctique.

Ressources budgétaires pour relever le défi de décarbonisation de l'économie : le Parlement recommande une pleine intégration des actions en faveur de l'environnement dans toutes les parties du budget de l'Union afin de garantir que des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre soient incluses dans toutes les décisions d'investissement en Europe. Il souligne que les efforts pour limiter le réchauffement climatique ne sont pas un obstacle à la croissance économique et à l'emploi, et qu'au contraire, la décarbonisation de l'économie devrait être perçue comme une importante source d'emplois et de croissance renouvelés et durables.

Il demande en particulier que le cadre financier pluriannuel pour l'après-2020 réoriente le budget de l'Union en faveur de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, en garantissant un financement adéquat pour réaliser concrètement les ODD. Il exige notamment une prise en compte systématique du développement durable dans tous les mécanismes de financement et toutes les lignes du budget de l'IUE.

Le Parlement demande également la rédaction d'un rapport tous les 5 ans sur le thème de la législation européenne sur le climat.

Migrations : la Plénière invite la Commission et les États membres à réajuster leur approche sur la question des migrations en vue d'une politique migratoire conforme à l'ODD 10 et de la lutte contre la discrimination. Il réitère ses craintes de voir les nouveaux instruments d'action et instruments financiers destinés à remédier aux causes sous-jacentes des migrations irrégulières au détriment des objectifs en matière de développement. Il demande qu'un rôle de contrôle plus important soit octroyé au Parlement européen à cet égard.

Éducation et sensibilisation : le Parlement souligne que des systèmes publics d'éducation et de formation accessibles à tous et financés de façon appropriée sont essentiels pour l'égalité et l'intégration sociale, ainsi que pour la réalisation des objectifs fixés par l'ODD 4. En outre, le Parlement constate que les personnes handicapées courent particulièrement le risque de tomber dans la pauvreté et de ne pas pouvoir jouir convenablement de droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé et l'emploi.

Le Parlement demande parallèlement à la Commission et aux États membres de mettre au point des programmes visant à sensibiliser davantage le grand public aux conséquences des différents types de consommation pour la santé humaine, l'environnement, la sécurité alimentaire et le changement climatique.

Santé : le Parlement invite la Commission à poursuivre son action en matière de mesures efficaces pour lutter contre la mauvaise qualité de l'air qui est responsable de plus de 430.000 décès prématurés chaque année dans l'Union et à veiller à ce que des actes législatifs nouveaux et existants soient correctement appliqués.

Culture : le Parlement souligne enfin l'importance de la culture et de la participation culturelle dans la réalisation du programme de développement durable ainsi que le rôle joué par la culture dans les relations extérieures et les politiques de développement.